



## CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FÉVRIER 2024

### LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 février 2024, s'est réuni le lundi 19 février 2024 à 20h00, salle du conseil municipal, en mairie du Tablier.

#### **Contrat d'association avec l'école privée Saint Méline du Tablier, RPI de l'Yon, année 2024**

##### **2024-02-05**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

1°/fixe la participation communale à 820.38€ par élève pour l'année scolaire 2023/2024.

2°/décide que l'effectif retenu pour l'année scolaire 2023/2024 est de 32 élèves, soit une participation totale de 26 252.16€ versée à l'OGEC RPI de l'Yon (école Saint Méline du Tablier et école Saint Sauveur de Chaillé s/Ormeaux).

3°/décide de ne pas prendre en charge les enfants domiciliés hors commune.

#### **Tarifs de location du Foyer Rural au 1<sup>er</sup> janvier 2024**

##### **2024-02-06**

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer les prix de location du foyer rural, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024, comme suit :

	Habitants du Tablier	Habitants hors commune	Chauffage d'octobre à avril
Location grande salle	130,00 €	200,00 €	40,00 €
Location petite salle et labo	160,00 €	230,00 €	40,00 €
Location deux salles et labo	190,00 €	280,00 €	40,00 €

Location pour les manifestations à but lucratif	Associations communales	Associations hors commune
Location grande salle	60,00 €	200,00 €
Location petite salle et labo	60,00 €	230,00 €
Location deux salles et labo	100,00 €	280,00 €

- Location vaisselle : 20.00 €
- Caution à verser : 500.00 €
- En cas de location deux jours consécutifs, le prix de location est réduit de :
 

Pour 1 salle	40.00 €
Pour 2 salles	60.00 €

### **Renouvellement du photocopieur**

**2024-02-07**

Après examen des différentes propositions et délibération, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de retenir l'offre d'achat de la société SFERE Bureautique du copieur KONICA MINOLTA C257i d'un montant de 1 940€HT
- D'autoriser Madame la maire à signer l'offre d'achat d'un montant de 1 940€HT ainsi que le contrat de maintenance trimestriel de 0.002€HT la page noire et de 0.017€HT la page couleur pour une durée de 5 ans.

### **Adhésion à la centrale d'achat de Vendée Numérique**

**2024-02-08**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Article 1<sup>er</sup> : Adhère à la centrale d'achat de Vendée Numérique ;

Article 2 : Autorise, Madame la maire à signer tout document relatif à cette adhésion, notamment la convention d'adhésion.

### **Demande de subventions 2024**

**2024-02-09**

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, (à l'exception de Madame Troquier Nathalie, membre de l'ASVY),

-décide, de verser les montants des subventions suivants :

- Attitudes Vallée de l'Yon (Qi Gong), subvention annuelle 2024 de 150€,
- ASVY, subvention annuelle 2024 de 150€,
- de ne pas verser de subventions 2024 aux autres associations.
- de revoir la demande de subvention de l'ADMR lors du conseil municipal du mois de mars.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.